

L'an deux mil vingt-six, le onze août à dix-neuf heure zéro minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saubusse, convoqué en séance ordinaire le cinq août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Éric LARROQUETTE, le Maire.

Convocation : 05/08/2026

Publication de la convocation : 06/08/2026

Présents :

CETTOUR Eric, DUVERDIER Marianne, GUGLIELMI Robert, LANUSSE Alain, LARROQUETTE Éric, LARTIGAU Jean-Michel, PLANTÉ Francis, VERGEZ CONGÉ Elodie, HUMBERT Pascale, LARD Didier, MARTHIENS Marie-Line

Procuration(s) : BASCOU Marie-Sarah donne pouvoir à GUGLIELMI Robert, GRACIA Michel donne pouvoir à DUVERDIER Marianne

Absent(s) :

Excusé(s) : FORSANS Alexandra, FRADET Loïc

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne GUGLIELMI Robert secrétaire de séance.

Monsieur le Maire et le secrétaire de séance s'assurent que le quorum est atteint.

N°	Délibération	Vote
	Approbation du compte-rendu du 21 juillet 2026	Unanimité des membres présents et représentés
2026-041	Décision modificative n°4	Unanimité des membres présents et représentés
2026-042	Approbation du règlement intérieur ALSH intercommunal et espace jeunes intercommunal	Unanimité des membres présents et représentés
2026-043	Convention centre de loisirs intercommunal – Saint-Jean-de-Marsacq	Unanimité des membres présents et représentés
2026-044	CONTRIBUTION DE MACS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL « LANDES FONCIER » - CONTRIBUTION DE LA COMMUNE À MACS - CONVENTION MACS/COMMUNES	Unanimité des membres présents et représentés